

Le projet de loi  
« Pour une École de la confiance »  
ne répond pas aux exigences de la FCPE.

• **Scolarisation à 3 ans**

La FCPE est favorable à la scolarisation des enfants dès 3 ans. En revanche, la FCPE s'interroge sur les implications qui vont découler de cette avancée puisque cette loi va rendre obligatoire le financement des écoles maternelles privées sous contrat par les communes.

• **Enfants en situation de handicap**

La généralisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL). Vers des économies sur le dos de l'inclusion ? Vers une diminution de l'accompagnement : 1 AESH pour plusieurs enfants.

• **Établissements des savoirs fondamentaux**

Quel statut pour les directeurs d'école ? Quelle gouvernance ? Comment se fera la liaison école-collège ? Qui fera le lien avec les parents ? Quel périmètre de recrutement ?

• **Écoles internationales**

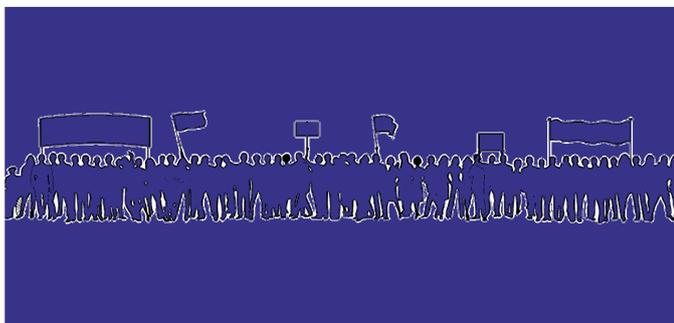
Une future école sélective ?

• **Remplacement des enseignants**

Possibilité de faire appel à des étudiants assistants d'éducation (en L1).

POUR QUE LA CONFIANCE RÈGNE

LE 30 MARS,  
FAISONS ENTENDRE  
LA VOIX DES PARENTS !



RDV 11h

Place Arnaud Bernard

Départ de la manifestation